

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°25 - publié le 29 Janvier 2025



LE DÉPARTEMENT

**Ardèche**  
LE DÉPARTEMENT



# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

## PROCÈS-VERBAL N° 13

REUNION DU 28/01/2025

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** Marie Noelle FLANDIN, Gérard FANTIN

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

### RECTIFICATIF AU DOSSIER N° 36, PV N° 12 DU 14/01/2025

**Match n° 29465964, AS Berg Helvie / CO Chateauneuf du Rhone, Seniors F à 11, poule B du 15/12/2024 :**

Il y a :

Le compte du club de Pierrelatte sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

Il faut :

Le compte du club de Berg Helvie sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

### DOSSIER N° 38

**Match n° 28598877, Chomérac 2 / Meysse US 1, Seniors D4 poule E du 19/01/2025**

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Meysse portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club Chomérac , pour le motif suivant : des joueurs du club de Chomérac sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 20/01/2025 pour la dire recevable.

Considérant que la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe première seniors de US Drome Provence 1 / Ent. Chomérac 1, coupe Xavier Bouvier du 15/12/2025, il ressort qu'aucun joueur de l'équipe de Chomérac 1 n'a participé à la rencontre de référence.



De ce fait, la commission des règlements confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Meysse sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

#### DOSSIER N° 39

##### **Match N°30077074, ES Beaumonté léger 2 / FC Rhone Vallée 2, Coupe U15 Gilbert Pestre poule A du 18/01/2025**

Réserve d'après match posée par le club de ES Beaumonté léger portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club FC Rhone Vallée pour le motif suivant : des joueurs du club de FC Rhone Vallée sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation d'après match par courrier électronique le 19/01/2025 pour la dire recevable.

Considérant que la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe première de FC Rhone Vallée 1 l'opposant à l'équipe de FC Montélimar 1, U15 D1 poule A du 15/12/2025, il ressort que 5 joueurs ont participé à la rencontre de référence :

- CUOQ Jules licence n° 9603620578
- PETEUIL ARICHATTE Djibril licence n° 2548562405
- HOUSSAYSLEGAL Enzo licence n° 2548286363
- AISSAOUI Salahdine licence n° 9603162305
- DELVALLEZ FRAISSE Tony licence n° 2548209479

En conséquence la commission des règlements donne match perdu pour l'équipe de Rhone vallée 2 et qualifie l'équipe de Beaumonté léger 2 pour le tour suivant de la coupe U15 Gilbert Pestre.

ES Beaumonté léger 2 : 3 points ; 3 buts

FC Rhone Vallée 2 : 0 points, 0 but

Le compte du club de FC Rhone Vallée sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

#### DOSSIER N° 40

##### **Match n°28515885, Chavanay 21 / US Montélimar 21, U20 D1 du 25/01/2025**

Réserve d'avant match posée par le club de Chavanay portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de l'US Montélimar pour le motif suivant : des joueurs du club de l'US Montélimar sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 27/01/2025 pour la dire recevable.

Considérant que la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe première de l'US Montélimar séniors R3 l'opposant à l'équipe de Et. S. Trinité Lyon poule H du 18/01/2025, il ressort qu'un joueur a participé à la rencontre de référence :



- YILDIRIM Yildiray licence n° 2546949241

En conséquence la commission des règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'US Montélimar 21 pour en reporter le gain à l'équipe de Chvanay 21.

En application des articles 16 des Règlements du District :

**Chavanay 21 : : 3 points ; 3 buts**  
**US Montélimar 21 : - (moins) 1 point ; 0 but**

Le compte du club de l'US Montélimar sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Marie Noelle FLANDIN



## COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE

### PROCÈS-VERBAL N°01

#### DECISION

**Présidence :** Jean-Yves COQUELLE

**Présents :** Mmes COURTIAL et MONTAGNON, MM. KERDO-CROTTE-BERTRAND et BRET.

**Absent excusé :** Mr GIRON

#### **AR 24/25 01 Le FC ORGNAC interjetant appel de la décision de la Commission des Règlements.**

**Match concerné :** Championnat D4, poule F  
ORGNAC VALLON 1 / SUD ARDECHE 3 du 23/11/2024

**Le 23/01/2025, la Commission ayant pris connaissance de l'appel du F C ORGNIAC pour le dire recevable en la forme, après le rappel des faits et de la décision objet du présent recours, ont été auditionnés**

#### **DU FC ORGNIAC :**

M. VERDRINE Jérôme, président

M. COCHEY Aurélien, secrétaire

Etant précisé qu'il leur a été préalablement rappelé leur droit de faire des déclarations, de répondre aux questions ou de se taire.

M. Le Président de la Commission des règlements étant absent excusé.

Lors du match Orgnac:/Sud Ardèche, sus précisé, Mr GONCALVES Yoann a été juge-assistant bénévole pour Sud Ardèche.

Le 12/11/2024, Mr GONCALVES a été suspendu de 2 matches fermes par la commission d'appel pour absence non excusée, ni justifiée.

Le club d'ORGNAC VALLON a saisi la commission des règlements arguant que Mr CONCALVES Yoann, arbitre indépendant ne pouvait officier, même à titre bénévole.

La commission des règlements ne suit par les arguments du club et maintient le résultat, considérant que

- l'article 187.2 des R G ne peut s'appliquer qu'aux joueurs, éducateurs et dirigeants
- que Mr GONCALVES n'a pas influencé le jeu.

Le club ORGNAC VALLON s'oppose aux conclusions de la commission des règlements au titre de l'article 6 de la Charte d'Ethique et de Déontologie « sanctions arbitres » et fait appel.

**La Commission d'Appel Réglementaire, face aux difficultés d'interprétation des textes invoqués, décide**

**- de sursoir à statuer**

**- de demander l'avis des services juridiques de la Ligue Auvergne Rhône Alpes.**

Le Président de la commission  
J-Yves COQUELLE

Le Vice-Président  
Joël KERDO





Frais d'audition juridique :

Seront fixés après décision définitive

Frais administratifs liés à l'audition :

Seront fixés après décision définitive





# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°22

### Réunion électronique du 27 / 01 / 2025

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

#### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

#### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.





Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

## FEUILLES DE MATCH -Rappel de l'article 75 des Règlements Sportifs du District

**ARTICLE 75 :** Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail ([competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes ([competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

## TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Référence demande autorisation :**

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :  
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

### Tournois autorisés :

#### FC HAUTERIVES :

U11 le 14 Juin 2025,  
U13 le 14 Juin 2025.  
U15 le 21 Juin 2025,  
U17 le 21 Juin 2025.

#### FC ANNONAY :

U11 Futsal le 01 Mars 2025,  
U13 Futsal le 02 Mars 2025.

#### CO CHATEAUNEUF DU RHONE :

U11 les 19 et 20 Avril 2025,  
U13 les 19 et 20 Avril 2025.

#### US VAL D'AY :

U11 le 26 Avril 2025,  
U13 le 27 Avril 2025.





**FC EYRIEUX EMBROYE :**

U7 le 26 Avril 2025,  
U9 le 26 Avril 2025,  
U11 le 08 Juin 2025.  
U13 le 07 Juin 2025.

**AS CRUAS :**

U8 le 05 Avril 2025,  
U9 le 06 Avril 2025.

## U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

**Prochains Plateaux** : Samedi 15 Mars à 10h00.

## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

### **PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**

Par défaut les engagements de la phase AUTOMNE seront reconduits pour la phase PRINTEMPS.

**Prochains Plateaux** : Samedi 15 Mars 2025 à 13h30.

## U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les plateaux de la phase PRINTEMPS sont en ligne.

Attention des modifications ont été apportées par suite de la parution initiale. Les calendriers sont actualisés au 27/01/2025.

La journée initialement annoncée au 12/05/2025 est mise à jour au 12/04/2025 comme indiqué sur le calendrier général de la saison.

Les modifications portent sur les niveaux suivants :

AVENIR : Poule B Nord,

ESPOIRS : Poules E, F et G,

BOURGEONS : Poules G, I et K.

**Prochains plateaux** : Samedi 01 Février 2025 à 10h00.





## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 13h30.

### **2ème Phase D1 à D6 :**

Début le samedi 01/02/2025.

## U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Dimanche 10h00.

### **UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

### **D2 :**

Poule B :

La rencontre de la journée 9 du 15/12/2024 est reportée à une date ultérieure :

US DROME PROVENCE – FC VALENCE.

### **BRASSAGES**

#### **RAPPEL :**

A l'issue de la phase de BRASSAGES, les premiers et deuxièmes de chaque poule, seront versés au niveau U15 D3. Les équipes classées troisièmes et quatrièmes de chaque poule intégreront le niveau U15D4. Les autres équipes intégreront le niveau U15 D5.

Les calendriers des niveaux D3, D4 et D5 sont en ligne.

#### **Situation du club Ent ASD FCCBG USP :**

A l'issue de la première Phase de brassage et compte tenu des classements les clubs sont priés de noter les nouvelles numérotations des équipes de l'Ent ASD FCCBG USP :

U15 Brassage poule D : Ent ASD FCCBG USP 3 évoluera en U15D5

U15 Brassage poule E : Ent ASD FCCBG USP 2 évoluera en U15D3 et devient Ent ASD FCCBG USP 1 pour le championnat.

U15 Brassage poule K : Ent ASD FCCBG USP 1 évoluera en U15D5 et devient Ent ASD FCCBG USP 2 pour le championnat.

### **Modification du calendrier initial D3, D4, D5:**

Compte tenu de la programmation des ¼ de finale de la Coupe Gilbert PESTRE le dimanche 05 Avril 2025, la journée n° 6 des compétitions D3, D4 et D5 initialement prévue au 05/04/2025 est anticipée au 30/03/2025.

**U15 D5 Poule C :** Intégration de l'équipe FC PEAGEOIS 2.

### **COUPE Gilbert PESTRE :**

**Tour 1/8é Finale (23/02/2025) :**

Les rencontres sont en ligne.





#### Situation du club Ent ASD FCCBG USP :

L'équipe initialement engagée en Coupe Gilbert PESTRE sous l'appellation Ent ASD FCCBG USP 2 devenant l'équipe supérieure de la catégorie, et l'appellation ne pouvant être modifiée dans l'application de gestion des compétitions pour la compétition Coupe Gilbert PESTRE, cette équipe portera toujours le numéro 2 (bien qu'équipe supérieure) pour la Coupe Gilbert PESTRE, à compter du tour 1/16<sup>e</sup> finale.

#### **U17**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

#### **UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

**COUPE GAMBARELLA** : Félicitations au club AS SUD ARDEHE pour son parcours exceptionnel.

#### **COUPE Ch VIVIER BOUDRIER :**

Le tirage du 2<sup>e</sup> Tour est en ligne. Les rencontres sont programmées le 25/01/2025 ou le 22/02/2025.

#### Rencontres reportées au 22/02/2025:

US MOURS 2 / CO CHATEAUNEUF DU RHONE 1,  
AS CHAVANAY / FC ANNONAY.

Forfait : AS CHAVANAY 2.

#### **CHAMPIONNAT**

##### **D1 :**

##### La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :

US MOURS / AS SUD ARDECHE F 1,  
en retard est programmée le 22/02/2025.

##### **D2 :**

##### **Poule A :**

##### La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :

FOOT MONT PILAT 1 / GF HERMITAGE TOURNON 1  
en retard est programmée le 22/02/2025.

##### **D4 :**

##### **Poule B :**

##### La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

FC HAUTERIVES / ST ALBA ROIFFIEUX au 22/02/25  
est programmée le 22/02/2025.





## U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

### **UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

### **U20D1 :**

Journée 3 : La rencontre de la journée 3 du 28/09/2024, SC BOURG ST ANDEOL – ASF PIERRELATTE est reprogrammée le 05/04/2025.

Journée 7 : La rencontre de la journée 7 du 16/11/2024, AS CHAVANAY – AS SUD ARDECHE est programmée le 01/03/2025.

### **U20D2 :**

#### Poule A

Journée 3 : La rencontre de la journée 3 du 25/01/2025, FA LE TEIL MELAS – JOYEUSE ST PAUL est reprogrammée le 01/03/2025.

#### Poule B

Journée 3 : La rencontre de la journée 3 du 25/01/2025, AS SUD ARDECHE 2 – VALENCE FC est programmée à une date ultérieure.

La rencontre de la journée 3 du 25/01/2025, Ent SARRAS SPORTS – AS BERG HELVIE est reprogrammée le 01/03/2025.

### **Coupe Georges ETIENNE :**

Le tirage des 1/8<sup>e</sup> de finales est en ligne.

Les rencontres sont programmées le samedi 22 Février 2025.





# COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

## PROCÈS-VERBAL N°9

Réunion du 27/01/2025

**Président :** DJEDOU Djamel

**Présents :** FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :  
**competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr**

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

### INFORMATION FMI :

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres !** L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.
- Pour toute communication par mail avec la commission les clubs doivent obligatoirement utiliser la boîte mail officielle.
- Pour tout mail concernant une rencontre merci d'indiquer **le numéro du match**.
- **Le calendrier sportif paraîtra après le 12 juillet. Merci aux clubs d'en prendre connaissance sur le site du district afin de planifier vos événements nécessitant une modification du calendrier au plus tôt.**
- **Merci de vérifier très régulièrement vos calendriers notamment quand des matchs sont reportés.**
- **Merci de nous avertir 21 jours avant si vous souhaitez modifier votre horaire de match.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.

En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter, sans oublier de prévenir le Club adverse et l'arbitre de la rencontre

**Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.**

**Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :**

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.





**Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.**

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

**Horaire Légal :** C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire Négocié :** C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

**Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS** lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'heure. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

- Responsable FMI : Éric THIVOLLE
- **INFORMATION FMI :**

**NE PAS OUBLIER DE TELECHARGER LA NOUVELLE VERSION POUR ACCEDER A VOS RENCONTRES, VOIR LA PROCEDURE SUR LA PAGE D'ACCEUIL DU DISTRICT.**





**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres** : L'envoi des résultats doit se Faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- **Il a été constaté des erreurs de score répétés dans divers championnats, la commission vous rappelle qu'il est de votre devoir de vérifier les données avant validation par signature.**
- Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.  
Cette demande doit être faite via l'adresse mail [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

**Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation**

**Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.**

**Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclubs par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.**

**Procédure ci-dessous**



## Chapitre I : Correspondant Footclubs

### I.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application. Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.



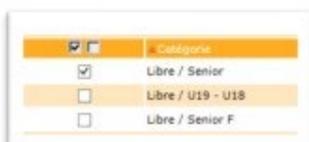
Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

1) Créer un compte à l'aide du bouton 

2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom. Puis cocher la case « **Gestion feuille de match informatisée** ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.

3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

4) Il ne faut pas oublier de 

#### Remarque :

Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application dans la mesure où il est responsable du paramétrage des accès aux équipes du club sur la Feuille de match



Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessous.

- Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal

Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2<sup>nd</sup> tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.

- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME

Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2<sup>nd</sup> tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.

- Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU

Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2<sup>nd</sup> tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.

- Responsable délégation : Éric THIVOLLE
- Coupe René GIRAUD ET Xavier BOUVIER :

Suite à de nombreux matchs de championnat en retard, les prochaines dates de Coupe sont les suivantes :

Pour le tour de cadrage de la Coupe Xavier BOUVIER les 08 et 09 février les exempts sont : PLATEAU ARDECHOIS, SALAISE RHODIA 3, FC BREN, VAL D'AY, PS ROMANS, MAUVES, US MONTELMAR, LUSSAS, CORNAS ou SARRAS, ST MARTIN DE VALAMAS ou SARRAS.

- Le 08 et 09 février 2025 prochain tour de cadrage de la Coupe René Giraud avec 1 exempt, BOULIEU LES ANNONAY 2.
  - Pour les cadrages des 2 coupes Aucun report ne sera autorisé (inversion ou terrain de repli).
  - Le tirage de huitièmes de finale aura lieu le 10 février 2025
  - Les huitièmes de finale des deux coupes auront lieu le 01 et 02 mars 2025 (aucun report ne sera accepté, merci de prendre vos dispositions en cas de terrain non praticable).
  - Le tirage au sort de ¼ de finale aura lieu le 13 mars 2025, le lieu vous sera précisé ultérieurement.
  - Les quarts de finale des deux coupes auront lieu le 29 et 30 mars 2025
  - Les demi-finales des deux coupes auront lieu le 19 et 20 avril 2025
- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Le tirage de la Coupe Vétérans a été tiré. Le 1<sup>er</sup> tour aura lieu le vendredi 15 novembre suite au report de la 1<sup>ère</sup> journée.

Le second tour aura lieu le 03 février avec un exempt tiré : Ets Malissard





Le troisième tour aura lieu le 01 mars

Les quarts de finale auront lieu le 28 mars

Les demi-finales auront lieu le 18 avril

La finale aura lieu le week-end 14/15 juin.

En cas d'intempéries, un arrêté municipal sera obligatoire !

Pour rappel, en cas d'égalité il n'y a pas de prolongation. Un rappel du règlement vous sera transmis la semaine du 1<sup>er</sup> match.

Merci également de procéder à la vérification des licences **AVANT** le match.

- Responsable Foot diversifié :

Désormais le foot diversifié sera géré par la commission « Loisirs ».

Merci de prendre contact avec Dominique D'AGOSTINO 06 76 99 55 92 ou Claude BRESSON au 06 70 03 20 57 pour tout renseignement.



## COMMISSION NOUVELLES PRATIQUES PV N° 02

### FUTSAL

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [commission.loisirs@drome-ardeche.fff.fr](mailto:commission.loisirs@drome-ardeche.fff.fr)

La phase de championnat FUTSAL s'est déroulée les trois premiers week-ends de janvier 2025.

Le samedi 25 janvier 2025 se sont déroulées les finales U17G et U18F à MOURS ST EUSEBE.

#### U18 Féminines :

- Équipes qualifiées :
  - Joyeuse St Paul
  - AS St Marcelloise
  - RC Tain Tournon
  - US Bas Vivarais
- Vainqueur JOYEUSE ST PAUL, 2 ème AS ST MARCELLOISE

#### U17 Garçons :

- Équipes qualifiées :
  - AS Chavanay
  - US Davézieux
  - O. Valence
  - US Moursoise
  - US Pont la Roche
  - FC Eyrieux Embroye
- Vainqueur : US DAVEZIEUX
- 2 ème l'Olympique de VALENCE

#### Finale régionale :

**Le vainqueur de la catégorie U17G représentera le district Drôme-Ardèche lors de la finale régionale U18G à Coublevie (Isère) le 9 février.**

**Le challenge Jean-Pierre VAUX, en féminines SENIORS, a vu la victoire de l'équipe de l'AV S SUD ARDECHE FOOT. Cette équipe représentera le district Drôme Ardèche à la finale de Ligue.**

Pour les autres catégories les finales se dérouleront le 22 février 2025 à BOURG DE PEAGE.





# COMMISSION DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL N° 22

### PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK END DES 01 ET 02 FEVRIER 2025

- **MARLHIN ALEXANDRE (06.19.30.88.17)** Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

### PORT DES BIJOUX

**La CDA tient à rappeler à tous les officiels, que le PORT DES BIJOUX est strictement interdit, peu importe le niveau, la catégorie, dans les compétitions masculines et féminines.**

Merci d'en prendre bonne note et d'appliquer le règlement.

La CDA prendra les sanctions nécessaires si cela n'est pas respecté.

Comptant sur votre participation, car ne pas l'appliquer, c'est mettre son/sa prochain(e) collègue en difficulté...

### RECYCLAGE DES ARBITRES – D3

Le recyclage des arbitres classés D3 se déroulera le samedi 08 février 2025. Rendez-vous à 8h00 (au stade des Combes à Guilhaud Granges) en tenue sportive (crampons et tenue adaptée aux conditions météorologiques). Prendre votre sifflet et vos cartons. Ceux qui ont des drapeaux de touche, merci de les apporter.

Prévoir le nécessaire de douche.

Nous irons ensuite en salle au District, pour différents modules de formation.

La formation se terminera à 13h00.

Liste des arbitres convoqués :

BARBIER Jonathan  
BILLON Philippe  
BINAUD Laurent  
CASAGRANDE Christelle  
CHAABANE Medhi  
CHEVAL Fanny  
DA SILVA Patrice  
DOMINGOS DE FARIA Elder  
DUMAS Anthony





DUPUIS Marc  
DUSSAUD Gérald  
EL HASSOUNI Brahim  
GARANCHON Giany  
GARNIER Vivien  
GONCALVES Daniel  
JARJAT Richard  
KAHLOULI Mohamed  
KEM Benoit  
KHUDEEDA LALO Mahir  
ORHAN Emre  
PIGNON Kévin  
POLIZZI Michaël  
REBOUL Jean Pierre  
REVOL Benjamin  
ROSSINI Stéphane  
SOUBAYA Mathieu  
VIELZEUF Stéphane  
WEBER Stéphane  
YANIK Nazmi

**Votre présence est obligatoire.**

Si vous êtes en possession d'un Certificat Médical, merci de le transmettre dans les plus brefs délais à la CDA. Un CM dispensant de sport, vous permettra évidemment de ne pas pratiquer, mais votre présence à l'ensemble du recyclage est obligatoire. La CDA vous précisera votre situation au regard du CM fourni. En cas d'absence, merci d'adresser un mail à [bprotoy@drome-ardeche.fff.fr](mailto:bprotoy@drome-ardeche.fff.fr) et à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr) en copie. De plus vous serez automatiquement convoqué au rattrapage (samedi 29 Mars 2025). En cas de non-justification d'absence, vous serez pénalisé de 10 points sur votre note « comportement ».

**DYSFONCTIONNEMENT PORTAIL DES OFFICIELS**

En raison de problèmes informatiques, **nous vous demandons de ne plus considérer l'application sur smartphone comme un moyen de communication officiel et de toujours vous référer au Portail Des Officiels sur ordinateur**, en vous déconnectant du Portail Des Officiels sur ordinateur en cliquant sur le carré en haut à droite sur l'ordinateur puis vous reconnecter avec vos codes à chaque consultation.

Les désignations sur le site internet du district rubrique « Compétitions » restent visibles et valables.

En cas de doute, contactez la commission.

**Tout arbitre disponible qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète doit contacter la commission.**





## INFORMATION SENIORS D1 D2 ET ASSISTANT

La commission demande à tous les arbitres **seniors D1 et D2 et assistant district et ligue** de nous envoyer avant le 31 janvier 2025 leur RIB sur la boîte mail de la commission (arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

## DERNIER RATTRAPAGE DU TEST TAISA

La C.D.A. vous informe que le dernier rattrapage de la saison se déroulera le samedi 01 février 2025 à Guilherand-Granges (Stade des Combes). Rendez-vous à 10h.

Seul les arbitres avec leur dossier médical validé seront aptes à courir.

BENLABIED YONI JAD  
BILLON JULES JAD  
BOUSHABA JASMINE JAD  
CHAVANT TITOUAN JAD  
DE CILLIA BRAYAN JAD  
FELIX TOM JAD  
COUTUREAU VALERE JAD  
GIRY MAELY JAD  
MARMY AIMEN JAD  
POLATOGLU TALIP JAD  
VIOUGEAS VINCENT D2  
DUSSAUD GERALD D3  
BAGHOUGHY AZIZ AA  
BEATTIE ELLIOT AA  
CHABBAT MAURICE AA  
LOMBARD LOIC AA  
MONTROT MICHAEL AA  
PEGUET CHLOÉ AA  
PERDRIOLE RAPHAEL AA  
ROUBI FRÉDÉRIC AA  
AMEUR ZOUHAIER D4  
AMROUNE SAMIR D4  
BARBOSA LAURENT D4  
BORNIER INGRID D4  
EL METTALSSI HAMEZA D4  
GHARIBIAN STÉPHANE D4  
GODET CÉDRIC D4  
HARDI OTHMAN D4  
HERMANN MAGALIE D4





VALENCONY ANDRÉ D4  
VERRECHIA LAURENT D4  
WADJIB IMRANE D4

## FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE ADULTES & JEUNES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe de la prochaine formation FIA de la saison sportive 2024-2025.

Dernière FIA jeune et adulte de cette saison :

- **Lundi 24 au Jeudi 27 février 2025 à CHATUZANGE LE GOUBET**
- **Samedi 01 Mars 2025 de 9h à 12h30 au district Drôme-Ardèche de football à Guilherand-Granges**

Pour les candidats jeunes uniquement : formation en internat sur 4 jours.

Pour les candidats adultes : formation à la journée sur les 4 jours.

**A ce jour, les inscriptions sont ouvertes et sont limitées à 30.**

Vous trouverez ci-dessous le lien pour effectuer l'inscription de vos futurs candidats à l'arbitrage :

[Devenir Arbitre ! Le calendrier des formations initiales arbitres – Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football \(fff.fr\)](#)

[Pour tous renseignements complémentaires :](#)

**Inscriptions : service formation de la LAURA : 04 72 15 30 21 – [formations@laurafoot.fff.fr](mailto:formations@laurafoot.fff.fr)**

**Formation (déroulement, contenu...) : Baptiste PROTOY – CTDA : 06 15 60 01 54 –**

**[bprotoy@drome-ardeche.fff.fr](mailto:bprotoy@drome-ardeche.fff.fr)**

## CALENDRIER PROVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2024/2025

### FÉVRIER

Samedi 01 : FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h

Samedi 01 : Rattrapage Tests Physiques (stade des Combes à Guilherand) – 10h à 11h

Samedi 08 : Recyclage D3 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF + stade des Combes à Guilherand) – 8h à 13h

Samedi 15 : Recyclage JAD – terrain de St Jean de Muzols – 8h à 13h

Lundi 24 au Jeudi 27 : FIA Jeunes & Adultes – CHATUZANGE LES GOUBET – 8h à 18h (Adultes) / Internat Jeunes

### MARS

Samedi 01 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – 9h00 à 12h30

Samedi 15 : Recyclage D4 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

Samedi 29 : Rattrapage Recyclage – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

### MAI

Vendredi 23 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – Séance n° 8 – 19h à 23h





## COURRIERS DES ARBITRES

- **VALENTIN Eloïse** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **VERRECCHIA Laurent** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **BOUSHABA Jasmine** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **EL YAACOUBI Yacine** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **NOUTAI ZINSOU Joseph** : Envoi d'une indisponibilité pour raisons familiales. Nous vous présentons toutes nos condoléances.
- **REY Raphael** : Courriel lu et noté.
- **MARCOUX Quentin** : Courriel lu et noté.
- **LAHOUSSE Jean Philippe** : Courriel lu et noté.

## COURRIERS DES CLUBS

- **FC SAUZET**: Courriel lu et noté.
- **US ANCONE**: Demande arbitre en D5 cela sera fait en fonction des effectifs.
- **FC BREN** : Félicitation sur les prestations des arbitres des matchs du 26 janvier.
- **FC MONTSEGUR** : Courriel suite à l'absence d'un arbitre en U15.

Président CDA  
Nicolas BRUNEL

## PV UNAF

Compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2025 (en visio)

Présents : BERGERON Alexis, BERGONZI Jean-François, BOUDIKIAN François, BRET Vincent, DUTRIEUX Benoit, FALAISE Mathias, KUHN Yves, MARLHIN Alexandre, MLYNARCZYK Adrien, PERDRIOLE Raphaël, PICARD Brice, REVOL Benjamin.

Excusés : BOUCHARD Amandine, CHABBAT Maurice, FERREIRA David, PROTOY Baptiste et VINCENT Jean-Claude.

Début de la séance à 20h00

La section UNAF 26/07 et son Président vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année et surtout une bonne santé et notamment à notre ami Jean-Claude Vincent, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

- Points du Président de la Section 26/07 :

- L'Arbre de Noël (13 enfants présents).





- Survêtements : tout le monde sera livré, au plus tard lors des journées de recyclage. Le responsable va contacter les arbitres restants. L'opération sera relancée la saison prochaine pour les nouveaux arbitres.
- Un T-shirt d'échauffement sera proposé aux arbitres en juillet, en accompagnement de l'adhésion à l'Unaf.
- Match de Ligue 1 : la rencontre entre l'ASSE et Angers, se déroulant le 23 février 2025 (à confirmer), est proposée aux adhérents, moyennant la somme de 30 € par personne (transport + place au stade).
- Match de Ligue des Champions Féminine : en cours.
- Discussion sur la présence des membres du bureau aux prochaines réunions de recyclage.
- Prochaine réunion le 19 mars 2025 (lieu à définir).
- Temps d'échanges.

Fin de la séance à 20h55.